

# BOUTIQUE à déchets ménagers Bi flux Cinématique linéaire des bacs

Modèle « **City** » - 3 bacs O.M. + 2 bacs E.M.R.



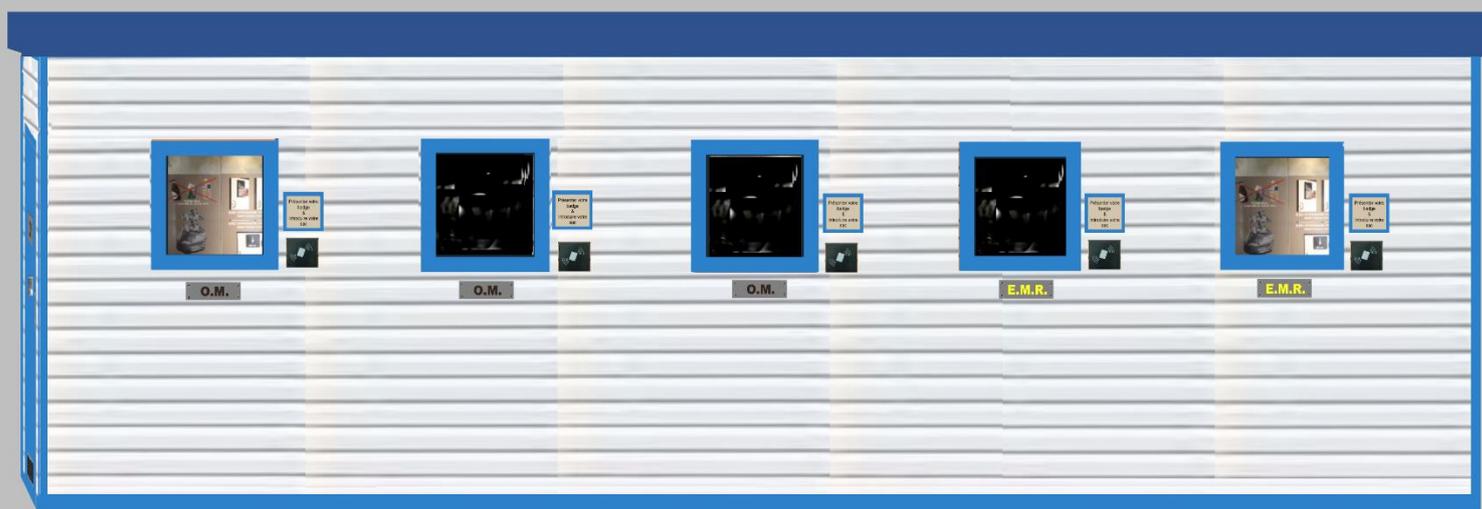
Vue porte sortie des bacs O.M.



Vue porte sortie des bacs E.M.R.



Modèle « **Marina** » - 3 bacs O.M. + 2 bacs E.M.R.



Vue porte sortie des bacs O.M.



Vue porte sortie des bacs E.M.R.



Modèle « **Rustique** » 3 bacs O.M. + 2 bacs E.M.R.



Vue porte sortie des bacs O.M.



Vue porte sortie des bacs E.M.R.



## **PRESENTATION.**

### **Modèle proposé.**

- 5 bacs de 770 litres soit : 3 bacs O.M. + 2 bacs E.M.R.
- Goulotte 500 x 500 pour sacs de 110 litres.
- Alimentation sur le réseau 230 volts (Monophasé) – 3Kw
- Contrôle d'accès (Système RFID).
- Modem GSM pour la transmission des données.  
(Alerte bacs pleins, défauts éventuels etc.).
- Les coloris sont proposés par le client.
- Affichage des instructions en français & anglais.
- Sécurité : Matériel agréé par un organisme de contrôle.
- Emprise au sol : 7,53 x 1,53 mètres sur une chape béton.
- D'autres variantes comme ci-dessous sont proposées :

**Modèle 4 bacs O.M. + local pour les encombrants.**





**Mode opératoire pour l'utilisateur.**

**Seules les goulottes (O.M. & E.M.R.) éclairées sont en SERVICE**



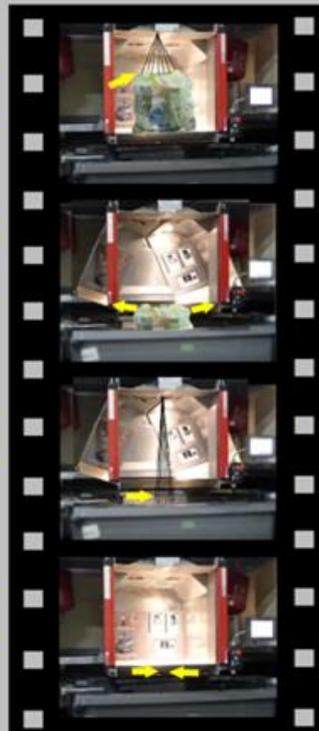
Processus du mécanisme

3  
Détection du sac

4  
Ouverture

5  
Contrôle niveau

6  
Fermeture



6 secondes



### Mode opératoire pour le collecteur.



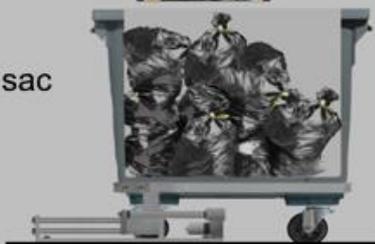
#### PROCESSUS.

- a) Ouverture de la porte.
- b) Le système se met en mode « MANUEL ».
- c) Sortie des bacs pleins pour vidage.
- d) Remise en place des bacs vides
- e) Fermeture de la porte.
- f) Le système se remet en automatique.
- g) La goulotte n°1 s'allume pour l'OM & n°4 pour les EMR.

### Cinématique des bacs pour un bon remplissage.



Dépose du sac



Quverture de la goulotte et mesure du remplissage



Décalage du bac pour faire chuter le bac



Le bac est plein  
La goulotte se ferme et s'éteint





**Eclatés de la façade.**

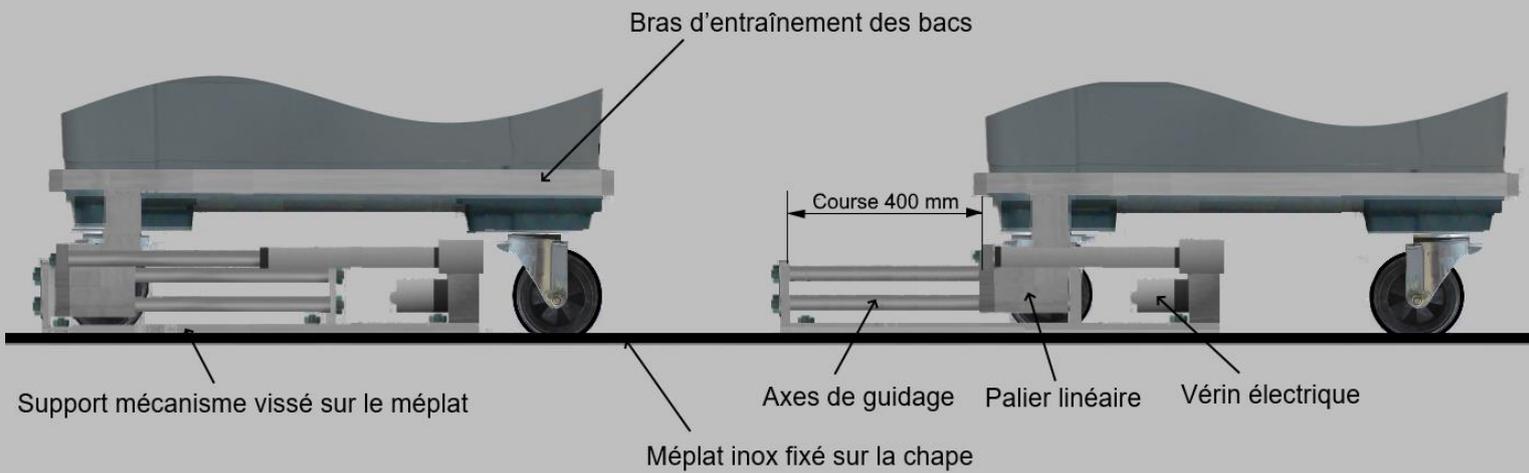


**3 bacs O.M.**



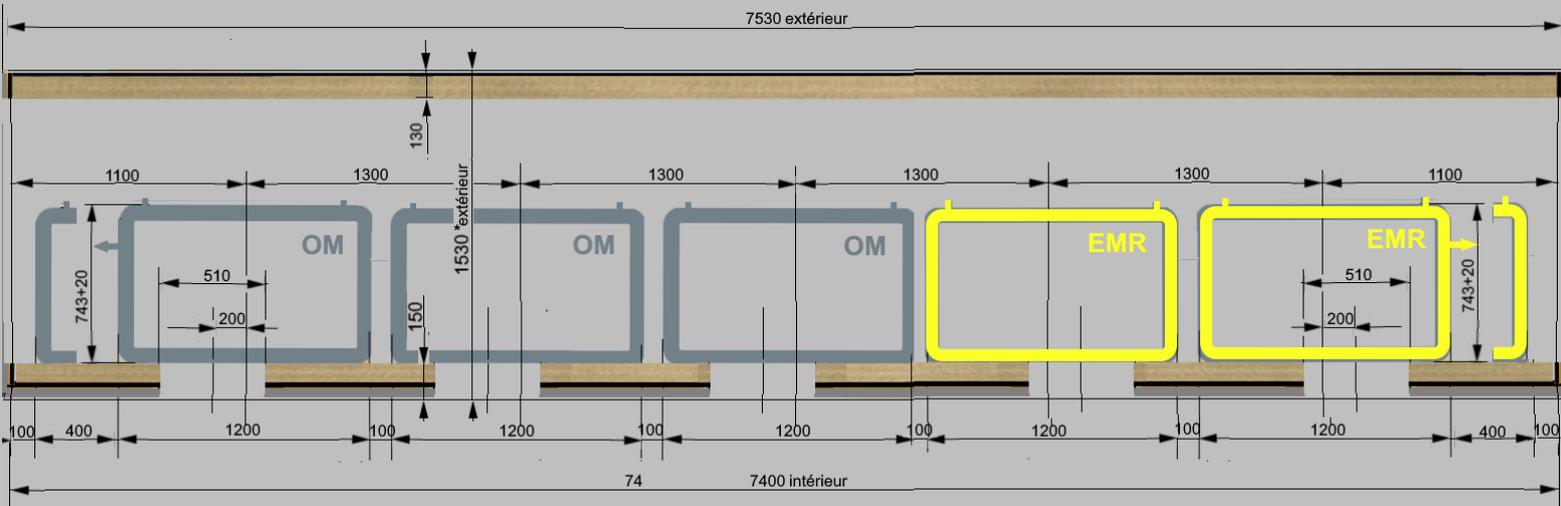
**2 bacs E.M.R.**

**Système de translation des bacs.**





**Plan vue de dessus de l'ensemble.**



Nota : "1530\* extérieur" correspond à la version 3 pans avec habillage.

**MISE EN PLACE sur site.**

Après montage de la structure, une équipe de la Société vient faire l'installation de la mécanique, de l'électrique et l'automatisme.

L'ensemble mécanique, électrique et robotique fait l'objet d'un pré montage en usine pour validation.

Les essais de fonctionnement se font en général avec des responsables du service de maintenance et de la collecte afin de parfaire leur formation.



## CODE DES MARCHES PUBLICS.

Dans le cadre d'un achat innovant, la Société SERMAZ disposant d'un contrat d'exclusivité d'exploitation de 2 brevets déposés à l'INPI, la collectivité peut passer un marché public négocié, sans publicité ni mise en concurrence, prévu par l'article 42-3°.

« **DISPOSITIF DE GOULOTTES AUTOMATISEES POUR L'INTRODUCTION ET LA GESTION DES SACS A DECHETS ADAPTEES AUX SYSTEMES ROTATIFS DE CONTENEURS POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS.** »

Ce dispositif a fait l'objet d'un dépôt de brevet français le **10 avril 2012 sous le numéro 12-01124** auprès de l'Institut National de la propriété industrielle (I.N.P.I.).

### **Marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence prévu à l'Article 42.3°.**

La négociation sans publicité ni mise en concurrence préalable peut être mise en œuvre dans le cadre de l'article 30, paragraphe 3 alinéa c du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

- **Article 30 :**  
Les collectivités peuvent passer un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable dans le cas suivant :
- **Paragraphe 3 :**  
Lorsque les travaux, fournitures ou services ne peuvent être fournis que par un opérateur économique déterminé, pour la raison suivante :  
La raison mentionnée ne s'applique que lorsqu'il n'existe aucune solution alternative ou de remplacement raisonnable et que l'absence de concurrence ne résulte pas d'une restriction artificielle des caractéristiques du marché public.

**Alinéa c :** Droits d'exclusivité, notamment droits de propriété intellectuelle.

